



16ème législature

Question N° : 7888	De Mme Mélanie Thomin (Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) - Finistère)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > transports routiers	Tête d'analyse > Soutien au transport routier	Analyse > Soutien au transport routier.
Question publiée au JO le : 09/05/2023 Date de changement d'attribution : 09/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Mélanie Thomin attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la poursuite du soutien au secteur du transport routier. Dans le cadre du plan de résilience économique et sociale, une aide forfaitaire au véhicule a été mise en œuvre par le Gouvernement, sous conditions, en faveur des entreprises de transport public routier (marchandises, voyageurs et sanitaire) en fonction de leur nombre de véhicules et du tonnage de ces derniers. Le dispositif a été financé par une enveloppe globale de 400 millions d'euros et a expiré à la fin de l'été 2022. Cette mesure d'urgence a permis de soulager des petites et moyennes entreprises de transports dont la santé financière demeure fragile. En Bretagne comme ailleurs, nombre d'entreprises souffrent d'un compte de résultat déficitaire (le prix du gazole a augmenté d'environ 36 % sur une année) et se trouvent en difficulté pour engager la décarbonation de leur activité. Elles sont par ailleurs confrontées au déficit d'attractivité de la profession. C'est pourquoi face à ces difficultés persistantes, elle lui demande si le Gouvernement entend réitérer son soutien au secteur du transport routier et quelles aides il compte mettre en œuvre pour assurer l'attractivité des métiers et inciter à la décarbonation.